

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 29/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 22 JUN 2024

Adhésion de la
commune de Crespières
au Syndicat Handi Val
de Seine

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 22 juin à 9h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 17 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

Etaient présents : M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU,
Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ,
Conseillers

Présents :

9

Absents : Mme B. ASSAUD a donné pouvoir à M. NICOLAS
Mme S.BELLARD FARRELL à Mme C.JEAN ANGELE
Mme E. BRAY, M.FURNAL, M. T. ANDRO

Votants :

11

Madame Nolwenn Larrive a quitté la séance

M. L. HABIB DAHOU est élu secrétaire de séance

VU le Code General des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal de Handi Val de Seine, dans sa séance du 14 juin 2024, a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de CRESPIERES à son Syndicat Intercommunal.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les communes membres du Syndicat doivent émettre un avis sur cette adhésion dans un délai de 3 mois suivant l'avis du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la Commune de CRESPIERES au Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte pour son affichage et sa
transmission en Sous-Préfecture de
Mantes-la-Jolie

Le Maire,
Christophe NICOLAS

